
[Loi Scellier en 2012](#) Investissez dans une grande ville, & Réduisez vos impôts. Étude per:

[Payer obsèques](#) Constituez un capital obsèques et profitez de la vie sereinement ! [genera](#)

[Défiscalisation immo](#) Propriétaire à 250€/mois et baissez vos impôts. Conseils & simulati

La contribution exceptionnelle sur le patrimoine : une mesure rétroactive qui ne dit pas son nom

Partagez

2



AVIS D'EXPERT - Edouard Petitdidier, associé fondateur du family office Allure Finance, plaide pour davantage de stabilité fiscale afin de restaurer la confiance des chefs d'entreprises et des investisseurs.

La dernière loi de finances rectificative pour 2012 qui contient les premières mesures fiscales du quinquennat visent à redresser les comptes publics qui se sont nettement dégradés depuis un an avec la baisse de la croissance, la hausse du chômage, la crise des dettes souveraines et les politiques budgétaires restrictives en Europe.

Hausse des impôts et des prélèvements sociaux sont au programme de la rentrée de septembre et devraient impacter majoritairement les grandes sociétés et les contribuables aisés, au travers de l'évolution fiscales du régime des donations, des successions, de l'ISF, des dividendes et de l'épargne salariale.

En particulier, la contribution exceptionnelle sur le patrimoine change la donne en cours d'année et constitue clairement une mesure rétroactive qui ne porte pas son nom. Preuve que la fiscalité, loin de se simplifier, devient plus complexe. Cette situation risque de pousser certains contribuables parmi les plus aisés à s'installer dans d'autres pays affichant plus de stabilité et de pérennité.

Pourquoi ne pas stabiliser les réformes fiscales pendant 5 ans ?

En effet, à gauche comme à droite, les gouvernements consacrent une énergie folle à détricoter le tissu fiscal que leurs prédécesseurs ou eux-mêmes ont constitué. Chaque année, il se réécrit 20 % du Code des impôts. Les premières victimes en sont les contribuables, qui s'agacent d'autant plus de la pression fiscale qu'ils n'en comprennent plus la logique.

Au-delà de l'augmentation continue de la pression fiscale, c'est l'instabilité de notre système qui devient usante pour nos clients.

Cette instabilité fiscale ternit l'image du « site France ». Pour rétablir la confiance des entrepreneurs et investisseurs, il conviendrait d'interdire toute rétroactivité et de limiter les évolutions fiscales. Ne pourrait-on pas ainsi imaginer que les réformes ne puissent plus être remises en cause durant un délai de 5 ans ?

Ce manque de cohérence et cette complexité galopante exigent une compétence de plus en plus fine et réactive en matière de gestion de patrimoine et de fortune...

Edouard Petitdidier, 43 ans, est diplômé de l'Université Paris Dauphine. Il débute sa carrière en 1994 à la BAREP (Groupe Société Générale) où il passe 7 ans comme responsable de fonds alternatifs. En 2001, il rejoint Systea (Groupe Crédit Agricole) en tant que responsable des stratégies alternatives « Long/Short Equity ». Puis, en 2009, il passe un an chez Sycomore AM.

Depuis 2010, il est associé fondateur d'Allure Finance, un multi Family Office parisien qu'il a créé et qui est spécialisé dans le conseil en gestion d'actifs, le conseil en financement et l'immobilier.

J'aime

0

Envoyer

Share

Publicit

Nos articles sur le même thème

[NKM propose une réduction de la surtaxe calquée sur l'ISF-PME](#)

[Surtaxe sur la fortune : quelle hausse d'impôt par rapport à l'ISF 2011 ?](#)

[ISF PME : « les arbitrages ne sont pas rendus » selon Fleur Pellerin](#)

[ISF : quel barème et quel taux en 2013 ?](#)

[ISF : le gouvernement pourrait ne pas rétablir le barème pour 2013](#)



[Retrouvez toute l'actualité en cliquant ici ...](#)

AuCOFFRE.com Pour vos placements en or physique avec garde en coffres [S'inscrire gratuitement](#)

DOSSIERS

Infos pratiques sur l'ISF

www